

Syndicat DEPART Compte rendu du Comité syndical du 29 janvier 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ouvert la séance du comité syndical et procédé à l'appel des délégués syndicaux. Le quorum ayant été constaté, avec 81 présents et 88 votants, le Président a déclaré la séance officiellement ouverte et a proposé à Monsieur Geoffrey GODIN, benjamin, d'exercer la fonction de secrétaire, avant de présenter l'ordre du jour :

- Election du Président
- Détermination de la composition du Bureau
- Election des Vice-Présidents
- Election des Membres du Bureau
- Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- Délégation des avis
- Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT
- Adhésions de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance et de la communauté de communes du Pays d'Othe
- Débat d'Orientations Budgétaires
- Mise en place du Compte Epargne Temps
- Point d'étape sur la construction du SCoT des Territoires de l'Aube
- Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
- Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite transmis la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Monsieur Henri PETIT de BANTEL, afin de procéder à l'élection du Président.

Monsieur Henri PETIT de BANTEL a tout d'abord remercié, au nom de l'équipe sortante, le Président sortant pour les années de travail effectuées dans un esprit d'amitié et d'efficacité. Puis, afin de procéder à l'élection du nouveau Président du syndicat, il a proposé à Monsieur Jean-Luc DRAGON et Monsieur Olivier DUQUESNOY les fonctions d'assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Monsieur Henri PETIT de BANTEL a proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre ABEL et appelé à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, les délégués syndicaux ont été appelés à voter à l'aide du boîtier de vote électronique qui leur avait été remis. Après affichage des résultats, Monsieur Jean-Pierre ABEL a été installé dans ses fonctions de Président, élu à 83 voix pour.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a remercié les délégués pour leur confiance renouvelée et a repris la présidence de séance pour proposer au comité syndical de déterminer la nouvelle composition du Bureau. Il a proposé le passage du Bureau à 22 personnes, soit 1 Président, 7 Vice-Présidents et 15 membres, afin de permettre une représentation de l'ensemble des territoires composant le périmètre du syndicat. Cette composition a été votée à 84 voix pour.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite fait procéder à l'élection des Vice-Présidents et membres du Bureau.

Il a proposé les candidatures aux postes de Vice-Présidents de Madame Claude HOMEHR, de Monsieur Christian BLASSON, de Monsieur Olivier JACQUINET de Monsieur Gilles JACQUARD, de Monsieur David LELUBRE, de Monsieur Henri PETIT de BANTEL et de Madame Solange GAUDY. Aucune autre candidature n'a été enregistrée. Les résultats des votes ont été les suivants : 80 voix pour Madame Claude HOMEHR, 79 voix pour Monsieur Christian BLASSON, 79 voix pour Monsieur Olivier JACQUINET, 72 voix pour Monsieur Gilles JACQUARD, 73 voix pour Monsieur David LELUBRE, 78 voix pour Monsieur Henri PETIT de BANTEL et 77 voix pour Madame Solange GAUDY.

Pour l'élection des 15 membres du Bureau, les résultats des votes ont été les suivants pour les candidatures proposées : 77 voix pour Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, 77 voix pour Monsieur Thierry BLASCO, 72 voix pour Monsieur Philippe COTEL, 70 voix pour Monsieur Jacques GACHOWSKI, 69 voix pour Monsieur Dominique LUISE, 74 voix pour Monsieur Denis POTTIER, 70 voix pour Monsieur Christian BRANLE, 61 voix pour Monsieur Patrick DYON, 74 voix pour Monsieur James GAUTHIER, 67 voix pour Monsieur Bruno PITTIA, 64 voix pour Monsieur Daniel CHAUCHEFOIN, 77 voix pour Madame Marion QUARTIER, 65 voix pour Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT et 69 voix pour Monsieur Patrick MAUFROY.

Avant de procéder à la lecture du rapport suivant, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a tenu à remercier les maires, présidents des intercommunalités, conseillers communautaires et communaux ayant souhaité rejoindre le syndicat pour leur engagement et leur confiance. Il rappelle à l'assemblée le contexte d'évolution du périmètre du syndicat DEPART, regroupant dans quelques mois 9 EPCI soit 352 communes : ce travail à large échelle va nécessiter toute l'énergie et tout l'investissement de l'ensemble des anciens et nouveaux membres du Bureau et Vice-Présidents élus.

La composition du Bureau est présentée en fin du présent compte-rendu.

La séance s'est poursuivie avec la lecture par Monsieur Olivier JACQUINET de l'adoption du règlement intérieur du comité syndical. Ce règlement intérieur s'inscrit en complément des statuts du syndicat et du code général des collectivités territoriales pour préciser certaines modalités de fonctionnement du comité syndical. Le rapport a été adopté avec 86 voix pour.

Madame Claude HOMEHR a ensuite donné lecture au comité syndical du rapport relatif à la délégation des avis sur les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), ainsi que sur d'autres plans ou schémas, ces avis devant généralement être transmis dans un délai de deux à trois mois à compter de la transmission des dossiers. La délibération porte aussi sur les éventuelles demandes de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme. Le comité a décidé de déléguer l'expression de ces avis ou accords au Président après examen des dossiers en Bureau, ou à un suppléant choisi parmi les membres du Bureau en cas d'empêchement du Président. Le rapport a été adopté à la majorité, avec 85 voix pour.

Monsieur Gilles JACQUARD a ensuite proposé la désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT, à laquelle le syndicat DEPART est adhérent depuis 2011. Le comité syndical a décidé de désigner, pour siéger à la Fédération, le Président Jean-Pierre ABEL ainsi qu'un suppléant choisi parmi les membres du Bureau en cas d'empêchement du Président. Le rapport a été adopté à la majorité (86 voix pour).

Monsieur Christian BLASSON a donné lecture au syndicat des dispositions réglementaires pour acter l'adhésion de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche et de la communauté de communes du Pays d'Othe. Les deux EPCI demandent ainsi le transfert de leur compétence SCoT

au syndicat DEPART. Les objectifs sont multiples : affirmer les complémentarités territoriales, disposer d'un document structurant vis-à-vis du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, mutualiser les coûts et les moyens. Le comité syndical a voté l'adhésion de ces deux nouvelles intercommunalités avec 85 voix pour.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a par la suite donné la proposition de répartition des différents postes budgétaires pour l'année 2018 : les recettes sont estimées à 347 207,94 € et les dépenses à 446 750 € ; une partie de l'excédent reporté, thésaurisé depuis plusieurs années dans la perspective de la révision du SCoT, permettant de couvrir cette différence. Il est précisé qu'une augmentation de la cotisation est proposée comme cela avait été annoncé à hauteur de 1,40 € par habitant pour faire face aux charges liées à la révision du SCoT. Une fois le SCoT approuvé, le syndicat retrouvera un fonctionnement normal tout en restant sur une cotisation de 1,40 € par habitant. Monsieur le Président Abel évoque la proposition de prévoir au budget un montant en vue d'instituer des indemnités pour les élus. Il rappelle que cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent, mais que le changement d'échelle et le niveau d'investissement induisent aujourd'hui une charge de travail conséquente. Suite à la séance de Bureau du 22 janvier 2018, il a été souhaité de retenir un principe d'indemnités pour le Président et le ou les Vice-Président(s) ayant délégation. L'assemblée a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

Pour précision suite à un questionnement de l'assemblée, Monsieur le Président Jean-Pierre Abel a confirmé que l'amphithéâtre de l'Ecole Supérieure de Commerce était mis à disposition du syndicat gratuitement par Troyes Champagne Métropole, n'induisant que les frais des agents de sécurité.

Monsieur Denis POTTIER a fait la lecture des conditions d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture d'un compte épargne-temps pour les agents du syndicat. Cela assure notamment une plus grande souplesse dans la répartition de la pose de congés par les agents. Le rapport a été adopté à 77 voix pour.

Madame Claudie LEITZ a fait un point sur l'état d'avancement du SCoT des Territoires de l'Aube. Un rappel a d'abord été fait sur l'historique des deux SCoT existants du département, dont les différentes évolutions législatives (loi ALUR, loi NOTRe...) ont entraîné la modification des périmètres. Les différentes réformes conduisent à construire demain un SCoT à une échelle élargie, permettant un niveau d'études et de dialogue intermédiaire entre l'échelle locale (PLU/PLUi) et celle de la nouvelle Régions.

Madame Claudie LEITZ a ensuite donné les grandes lignes du calendrier d'élaboration du SCoT, ainsi que l'organisation en trois principaux organes de travail. En effet, se réunissent tout au long de l'élaboration du nouveau schéma, un Collectif de construction – composé des membres du Bureau et des élus référents des territoires ; un Collectif de partage – associant les personnes publiques ; et 5 groupes territoriaux – permettant de recueillir au sein des territoires les préoccupations et enjeux plus locaux. Une synthèse des enseignements et premiers enjeux auxquels ont donné lieu les trois premières réunions de diagnostic territorial a été présentée.

Enfin, il a été donné connaissance des identifiant et mot de passe permettant l'accès à l' « espace membres » réservé aux élus et partenaires du syndicat sur le site internet.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a évoqué en outre les différents échanges techniques qui ont eu lieu dès le mois d'octobre avec les intercommunalités, appuyant la nécessaire complémentarité entre élus et techniciens. Il a rappelé que la composition des différents organes de travail n'était pas figée et pouvait évoluer pour accueillir tout délégué intéressé.

Les dates des prochaines réunions en groupes territoriaux ont ensuite été communiquées à l'assemblée. Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a rappelé l'importance de ces groupes dans un souci de restitution au sein des territoires.

Madame Claudie LEITZ a évoqué les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme. Il a été rappelé l'importance pour le syndicat de participer aux réunions en amont pour partager la philosophie du SCoT et accompagner les communes et intercommunalités dans l'élaboration de leur document de planification. Il a également été précisé que le rapport réglementaire entre un document local d'urbanisme et le SCoT reste de l'ordre de la compatibilité et non de la conformité, dans le but de permettre aux collectivités de décliner leur projet selon les enjeux locaux dans le respect des grandes orientations du document cadre.

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a rappelé à l'assemblée la disponibilité du syndicat pour répondre à toute demande des territoires dans le cadre de la construction du SCoT. Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.

Président

- Monsieur Jean-Pierre ABEL
Troyes Champagne Métropole, maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Présidents

- Madame Claude HOMEHR
Troyes Champagne Métropole, Maire-adjointe de Creney-près-Troyes
- Monsieur Christian BLASSON
Troyes Champagne Métropole, Maire de Saint-Léger-près-Troyes
- Monsieur Olivier JACQUINET
Forêts Lacs Terres en Champagne, Maire de Mesnil-Sellières
- Monsieur Gilles JACQUARD
Lacs de Champagne, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur David LELUBRE
Région de Bar-sur-Aube, Maire de Fravaux
- Monsieur Henri PETIT de BANTEL
Barséquanais en Champagne, Maire de Mussy-sur-Seine
- Madame Solange GAUDY
Arcis Mailly Ramerupt, Maire de Le Chêne

Membres

- Monsieur Jean-Jacques ARNAUD
Troyes Champagne Métropole, Maire de Sainte-Savine
- Monsieur Thierry BLASCO
Troyes Champagne Métropole, Maire de Bréviandes
- Monsieur Philippe COTEL
Troyes Champagne Métropole, Maire de Prugny
- Monsieur Jacques GACHOWSKI
Troyes Champagne Métropole, Maire de Lavau
- Monsieur Dominique LUISE
Troyes Champagne Métropole, Maire-adjoint de Verrières
- Monsieur Denis POTTIER
Troyes Champagne Métropole, Maire de Sainte-Maure
- Monsieur Christian BRANLE
Troyes Champagne Métropole, Maire de Lusigny-sur-Barse
- Monsieur Patrick DYON
Forêts Lacs Terres en Champagne, Maire de Rouilly-Sacey
- Monsieur James GAUTHIER
Vendeuvre Soulaïnes, Maire de Jessains
- Monsieur Bruno PITTIA
Vendeuvre Soulaïnes, Maire-adjoint de Juzanvigny
- Monsieur Daniel CHAUCHEFOIN
Lacs de Champagne, Maire-adjoint de Chavanges
- Madame Marion QUARTIER
Barséquanais en Champagne, Maire de Marolles-les-Bailly
- Madame Marie-Noëlle RIGOLLLOT
Région de Bar-sur-Aube, Maire de Baroville
- Monsieur Patrick MAUFROY
Arcis Mailly Ramerupt, Maire de Coclois



SYNDICAT
DÉPART

SYNDICAT D'ÉTUDE,
DE PROGRAMMATION
ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION
TROYENNE

syndicatdepart.fr

**Direction et
assistance technique**

28, boulevard Victor Hugo
10000 TROYES
tél. 03 25 71 88 98
fax 03 25 71 88 89

**Secrétariat
administratif**

Mairie des Noës
10420
Les NOËS-PRÈS-TROYES
tél. 03 25 74 85 86
fax 03 25 74 35 87